

VIEW

Magazine annuel 2024

ASA | SVV



VIEW

Chère lectrice, cher lecteur,

Ce qui va de soi, on n’y prête plus trop attention. Il n’est donc pas rare que les risques ne soient pas identifiés. En conséquence, nous, les assureurs, sommes confrontés à un véritable défi : plus nous couvrons financièrement un risque, plus le danger est grand qu’il passe inaperçu. Nous avons remanié notre magazine annuel VIEW pour mettre davantage l’accent sur la manière dont nous contribuons à la sécurité. Nous montrons comment la couverture d’assurance fonctionne en cas de sinistre et favorise, voire rend possible les modèles économiques de nos clientes et de nos clients. Parfois, le désir de s’assurer agit même comme un stimulus, car il implique une réflexion approfondie sur les risques encourus et les mesures préventives. Les services rendus par les assureurs ne sont certes pas mis en avant avec autant de brio que les œuvres d’art dans les musées, mais ils contribuent à rendre les expositions possibles.

Outre la rétrospective de l’exercice écoulé, nous vous invitons dans la présente édition à explorer le besoin de sécurité du point de vue de différentes branches, une réelle évidence.

Jan Mühlethaler
Directeur de la division des
affaires publiques et de la
communication de l’ASA



Prendre en
charge les
risques,
permettre les
innovations.

dossier

Par la prise en charge des risques et la prévention des sinistres, les assureurs assument une lourde responsabilité économique. Dans la présente édition de notre magazine, nous mettons l'accent sur l'importance de leurs services pour les acteurs des autres secteurs.

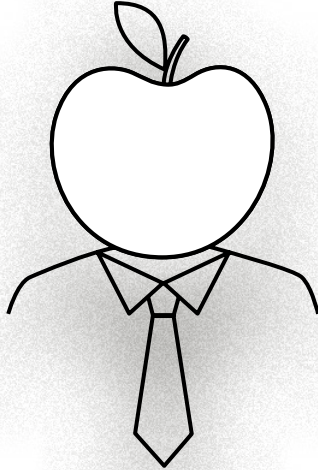
06

Bilan et prévisions
du marché de
l'assurance



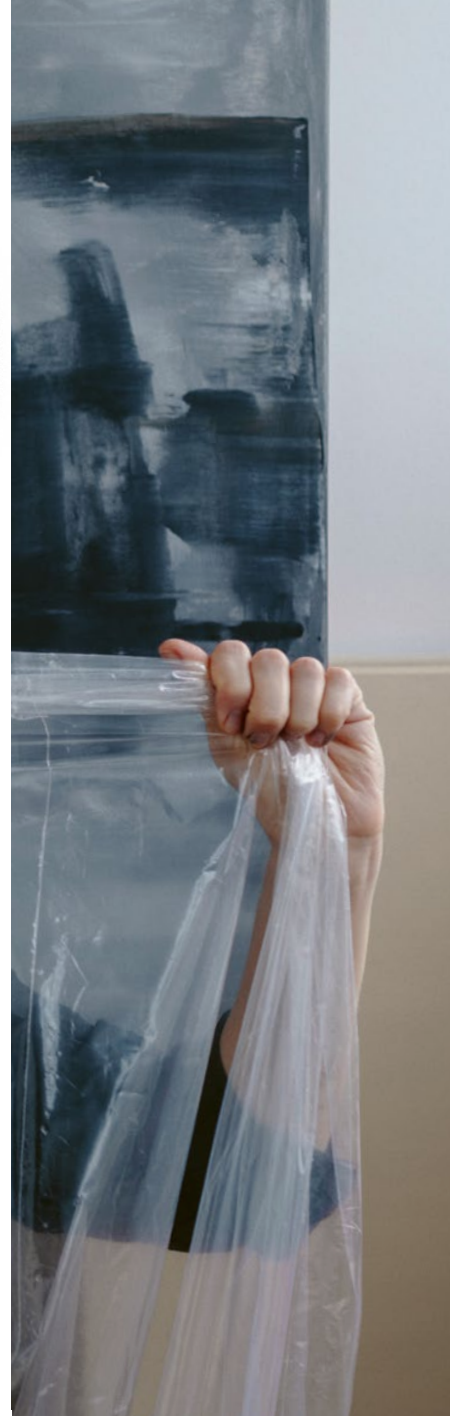
10

En bonne santé
au travail



16

Les musées et les
assureurs, main
dans la main



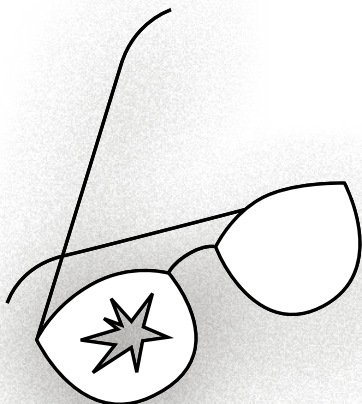
14

Se préparer à une
cybercatastrophe

sommaire

20

Phénomènes
extrêmes dans
les vignes



24

Des garanties pour
les engagements
des assurances

28

Des garanties
pour un tourisme
dynamique

30

Conscience du
risque – la sprinteuse
Géraldine Frey



34

Le rapport d'activité
de l'ASA

40

Nos 68 compagnies
membres en un
coup d'œil

42

Centre opérationnel
et organes de l'ASA

Date de parution : 21 juin 2024
Assemblée générale 2024 de l'ASA

VIEW online



Le magazine annuel
VIEW est disponible
en ligne sous :
svv.ch/fr/view24

« Savoir assumer ses responsabilités – un bon état d'esprit »

Le président et le directeur de l'association évoquent le pacte intergénérationnel, le danger de la sous-estimation des risques et ce qui leur plaît dans le secteur de l'assurance.

Interview : Takashi Sugimoto ; Photos : Lea Meienberg



Stefan Mäder
Président de l'ASA

Monsieur Mäder, pourquoi avez-vous rejoint le secteur de l'assurance ?

Stefan Mäder : Au départ, j'ai atterri à Zurich Assurance un peu par hasard. Puis, je suis resté dans ce secteur, car j'ai réalisé que les assurances couvrent tous les domaines de la vie – de la naissance à la fin de vie.

Urs Arbter : J'ai délibérément opté pour un secteur qui participe activement à la vie économique. Mes attentes ont été comblées. Aujourd'hui encore, le secteur de l'assurance me lance régulièrement de nouveaux défis que je relève avec plaisir. Avant tout, c'est sa diversité qui me fascine : de l'assurance maladie à la réassurance en passant par l'assurance-vie et l'assurance de choses – c'est presque comme un voyage autour du monde.

SM : La variété des thématiques abordées constitue un argument essentiel de l'attractivité de notre secteur. Il s'empare de sujets d'actualité comme les cyberrisques et la numérisation, les innovations technologiques, le changement climatique ainsi que les problématiques sociétales, notamment la préservation du pacte intergénérationnel. Il affirme ainsi en permanence son potentiel économique.

Apprentissage ou études secondaires ? Quelle porte d'entrée dans le monde de l'assurance présente le plus d'avantages ?

UA : J'ai fait les deux, l'école de commerce et les études universitaires. Comme souvent dans la vie, ce qui convient le mieux à l'un, ne se vérifie pas forcément pour l'autre. Aujourd'hui, je constate que ces deux voies de formation m'ont cha-

cune apporté quelque chose. Notre secteur a besoin des deux.

SM : La voie qui passe par l'apprentissage fonctionne très bien. Elle permet de prendre des responsabilités très tôt. Toutes branches confondues, le secteur forme chaque année quelque 2000 apprentis.

Au niveau des relations intergénérationnelles, le changement climatique et ses conséquences revêtent une grande importance. Comment le secteur de l'assurance peut-il œuvrer au renforcement de la compréhension entre les générations ?

SM : Nous pouvons améliorer la transparence des répercussions financières de l'évolution démographique sur les différentes générations. La charge des jeunes générations ne cesse de s'alourdir, tant sur le plan psychique que financier. Depuis 1948, l'espérance de vie a progressé de huit ans en moyenne. Cela signifie que les retraites doivent être versées pendant huit années de plus. Il nous faut soit assurer le financement de cet allongement de la perception des retraites, soit travailler plus longtemps. Ce n'est pas une simple question d'argent, mais une question fondamentale de pérennité des retraites.

UA : Avec nos prestations d'assurance, nous pouvons contribuer, en particulier dans le deuxième pilier, à ne pas grever davantage les finances des jeunes générations. Conjuguées aux cotisations patronales, les cotisations salariales leur permettent de se constituer leur propre capital-vieillesse dans le cadre du système de capitalisation. Permettez-moi une remarque d'ordre de politique générale : en dépit des résultats de la votation du 3 mars, je n'ai pas perdu confiance

dans le système politique suisse. Les générations plus âgées entendent elles aussi laisser aux plus jeunes un monde qui soit vivable. D'une manière générale, la Suisse a régulièrement montré par le passé qu'elle était capable de trouver un équilibre.

Est-ce une question de responsabilité individuelle ?

UA : Savoir assumer sa propre responsabilité témoigne toujours d'un bon état d'esprit. La Suisse doit son succès à l'application du principe de la responsabilité individuelle, lequel continue d'ailleurs de remporter une large adhésion au sein de la population ; ceci, en dépit de prévisions alarmistes.

SM : C'est un réel avantage de pouvoir et devoir décider soi-même. Dans le domaine financier, cela signifie aussi savoir renoncer. Si je veux disposer de plus de moyens demain, je n'ai pas d'autre choix que de suspendre aujourd'hui certaines dépenses. Chacun doit en avoir bien conscience : si je veux assurer quelque chose, il me faut épargner dès maintenant en conséquence, c'est-à-dire payer des primes.

UA : Ceci ne s'applique d'ailleurs pas seulement à tous les petits risques, mais aussi aux risques majeurs comme les tremblements de terre. Un tel risque est assurable. Or, la population n'a pas suffisamment conscience de la nécessité de se protéger contre les secousses sismiques et de souscrire une assurance correspondante. Des approches alléchantes, comme le système d'engagements conditionnels qui permet de réunir des fonds seulement après la survenance d'un séisme vont à l'encontre de cette prise de conscience, et sont diffi-



Urs Arbter
Directeur de l'ASA



lement applicables le moment venu. Ce sont de fausses bonnes solutions.

SM : Bien sûr, certains risques ne sont pas assurables. Si, par exemple en cas de pandémie, les pouvoirs publics décident de tout fermer, ce n'est pas assurable. Il s'agit-là d'une décision prise en pleine conscience et non d'un événement fortuit.

Où se situent les limites de l'assurabilité ?

UA : Pour les risques émergents, c'est difficile à déterminer au début. Il s'agit dans un premier temps de mieux comprendre les risques ou d'aborder les choses à rebours : les assureurs s'efforcent de récolter des données, des données et encore des données. Sur cette base, ils sont ensuite en mesure de développer de nouveaux produits d'assurance et de les tester sur le marché. Et ils aspirent à des conditions d'exercice qui facilitent l'assurabilité. Dans certains domaines, cela peut impliquer une collaboration avec l'État.

SM : Si je pense aux cyberrisques, la coopération entre les différents acteurs porte surtout sur la prévention, en plus de la collecte de données déjà mentionnée. C'est un levier non négligeable qui permet aux entreprises de réduire le risque, et c'est le moyen le plus efficace pour faire baisser les primes. Peut-être faut-il définir une norme, une exigence minimale, comme en matière de sécurité au travail, afin d'éviter des dommages plus importants.

Le volume de données sur les dommages environnementaux est plus étoffé. Quelle est l'importance de la durabilité pour les assureurs privés ?

SM : La durabilité revêt en soi une grande importance pour le secteur

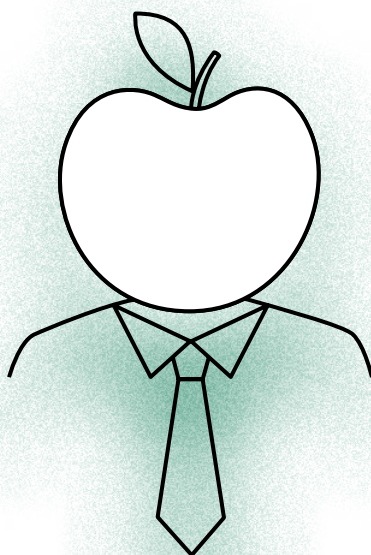
de l'assurance. Vous pensez sans doute ici à la durabilité écologique, à laquelle nous nous intéressons, à juste titre, depuis toujours. D'un point de vue actuariel, nous sommes obligés d'intégrer les risques écologiques dans nos primes. Nous avons un intérêt naturel à maintenir les risques environnementaux aussi minimes que possible pour être en mesure de les assurer. Le paiement des sinistres exerce un impact direct sur la rentabilité et aussi sur les primes. Même les données relatives aux ouragans aux États-Unis sont prises en compte directement dans le processus de souscription. Or, nos objectifs de durabilité englobent aussi l'économie et la société. Le secteur de l'assurance est gage de stabilité économique, il joue un rôle important en matière de prévoyance santé et vieillesse – et pour 50 000 collaboratrices et collaborateurs rien qu'en Suisse. C'est un employeur fiable qui offre de nombreuses perspectives de carrière.

UA : Nous voulons laisser aux générations futures des conditions aussi bonnes que celles dont bénéficie la génération actuelle. Cela vaut pour l'environnement comme pour l'économie et la société. Au niveau économique, nous sommes néanmoins de plus en plus amenés à nous préoccuper des conditions dans lesquelles nous exerçons. Par exemple, en matière de reporting et de transparence, la pression réglementaire est forte ; les exigences envers les entreprises augmentent sans cesse. Nous devons veiller à ne pas uniquement alourdir la charge de travail, mais à nous concentrer sur ce qui crée de la valeur ajoutée. ●

Pour en savoir plus sur l'exercice écoulé



Informations et chiffres sur l'exercice écoulé sous : svv.ch/fr/insights



En bonne santé
au travail :
les assureurs, des
partenaires santé

Les offres en matière de gestion de la santé
doivent être adaptées aux entreprises.

Pour les PME prestataires de services surtout, l'absence des collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident représente un risque conséquent. Face à l'augmentation des absences à l'échelle de la Suisse, la gestion de la santé en entreprise gagne donc en importance, tant pour les entreprises assurées que pour les assureurs.

Lorsque l'on pense à un home, c'est généralement le bâtiment qui vient en premier à l'esprit. Pour Donat Jeiziner, ce sont plutôt ses collègues : « En fin de compte, l'atmosphère au sein du foyer et de l'organisation dépend essentiellement des collaborateurs ». Donat Jeiziner est directeur de *Fux campagna* basé dans le Haut-Valais, un lieu de vie avec un accueil de jour pour les personnes atteintes de

« Une gestion de la santé en entreprise est toujours un bon investissement. »

Lui Maksimovic

handicaps physiques et qui choisissent de vivre en communauté. Avec son équipe, il les accompagne pour qu'elles puissent toutes participer à la vie communautaire sur un pied d'égalité et en toute autonomie. Cela nécessite du personnel faisant preuve d'engagement, de motivation et de pondération.

La situation est d'autant plus critique lorsqu'un membre de l'équipe manque à l'appel pour cause de maladie ou d'accident. Non seulement son talent fait alors défaut au reste

de l'équipe, mais les résidents sont perdus sans son visage familier. Et les collègues doivent se répartir sa charge de travail. Au sein du home *Fux campagna*, ce n'est pas non plus une tâche facile pour la direction et les quelque 85 collaborateurs qui travaillent par roulement, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. « Je ne re-proche pas les absences pour cause de maladie », déclare Donat Jeiziner, « mais il est clair que la charge de travail devient alors encore plus pesante dans un contexte déjà tendu. Et cela peut déclencher des réactions en chaîne ».

Ce constat n'est pas dénué de tout fondement. Selon le *Job Stress Index* de Promotion Santé Suisse, 30 pour cent environ des personnes actives se sentent stressées – et cette tendance s'inscrit à la hausse. Cela n'est pas sans conséquences : insomnies et problèmes cardiaques sont par exemple directement liés au stress. Des problèmes psychiques peuvent également en résulter, notamment un état d'épuisement émotionnel, voire un *burn-out*.

En Suisse, les arrêts de travail pour cause de troubles psychiques ont atteint un niveau record en 2022 avec une augmentation de 15 à 20 pour cent par rapport à l'année précédente. Et ce sont justement ces troubles psychiques qui tiennent les collaborateurs éloignés de leur poste de travail pendant des semaines, voire des mois. Toutefois, même des absences plus courtes se traduisent par des pertes de productivité pour les entreprises qui doivent néanmoins continuer de verser les salaires. Ce sont surtout les coûts indirects sous forme d'heures supplémentaires ou de travail de coordination qui sont souvent sous-estimés.

Ne serait-ce que pour des raisons de gestion d'entreprise, Donat Jeiziner entend prendre soin de la santé de ses collaborateurs – sans parler du fait que le bien-être de ses collègues lui tient de toute façon particulièrement à cœur. Or, si les grandes firmes disposent généralement déjà d'un système interne de gestion de la santé en entreprise, les PME manquent souvent des ressources financières correspondantes, sans parler de la disponibilité nécessaire. De telles ressources seraient pourtant éminemment utiles ici, car les absences pèsent particulièrement lourd au sein des équipes de petite taille.

Un besoin bien identifié par les assureurs : « Une gestion de la



Prévenir les absences : prendre en compte le plus tôt possible les éventuels signes avant-coureurs.

santé en entreprise est toujours un bon investissement », déclare Lui Maksimovic. En sa qualité de responsable de l'offre Entreprises chez Helsana, il s'occupe également de « Helsana Business Health ».

L'important, c'est de concevoir des offres évolutives qui s'adaptent à l'entreprise considérée. La responsable de la santé en entreprise, Valérie-Anne Sermet von Muralt s'est chargée de cette mission pour l'équipe de *Fux campagna* et a accompagné personnellement la définition et la mise en œuvre de mesures adaptées.

« Même dans les petites PME comptant jusqu'à une cinquantaine de personnes, la gestion de la santé peut se traduire par quelques mesures simples. La conduite de petites équipes s'avère parfois aussi fort complexe », commente Valérie-Anne Sermet von Muralt. En l'espèce, il est important de sensibiliser les cadres à cette tâche. Cela comprend par exemple des conseils pratiques sur la manière d'identifier rapidement tout changement de comportement ou toute variation de la performance de travail des collaborateurs et de savoir comment aborder cette problématique avec eux. Il est également possible d'organiser des ateliers pour expliquer en quoi consiste un « mode de direction sain ».

Parallèlement, il s'agit d'encourager la responsabilité individuelle des collaborateurs en matière de gestion de leur propre santé. « Là encore, la direction de l'entreprise a un rôle non négligeable à jouer », souligne Valérie-Anne Sermet von Muralt, « les collaborateurs doivent en effet se sentir libres de parler de leurs problèmes psychiques ou physiques sans craindre d'être discriminés ni de perdre leur emploi. » Au sein de *Fux campagna* aussi, le problème a été attaqué à la racine et des mesures développées afin de

permettre aux cadres dirigeants de prendre conscience collectivement de la gestion de la santé au sein de leur entreprise. Sur ce socle, une communication ouverte et non jugeante peut dès lors s'intégrer dans la culture d'entreprise.



Travailler dans un home : l'absent laisse un vide pour l'équipe et les résidents.

« Plus la PME est grande, plus le niveau des processus est élevé au final. Dès qu'une PME atteint une certaine taille, des structures et des responsabilités claires sont incontournables », ajoute Valérie-Anne Sermet von Muralt. C'est là qu'entrent en jeu des processus clairs dédiés à la gestion des absences qui permettent de réagir suffisamment en amont à d'éventuelles surcharges et absences de collaborateurs. Les sondages réalisés auprès du personnel, par exemple, constituent un instrument précieux en matière de détection précoce du stress ressenti par les collaborateurs ou de leur degré d'insatisfaction.

Le home *Fux campagna* reflète ainsi une tendance nationale.

« Nous constatons que les entre-

prises clientes investissent de plus en plus délibérément dans des services de conseil », explique Lui Maksimovic. Près de la moitié de ses entreprises clientes apprécie que l'assureur ne se contente plus de prendre uniquement en charge l'aspect de la couverture d'assurance, c'est-à-dire le transfert des risques financiers, mais qu'il se tienne désormais à leurs côtés en qualité de partenaire de santé pour les conseiller – et les aider à minimiser les risques assurés.

Il est prouvé que les entreprises dotées d'une gestion de la santé en entreprise présentent moins de risques pour la santé. Cela se traduit positivement sur leurs primes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents complémentaire. Elles profitent aussi de collaborateurs davantage motivés, d'une fluctuation du personnel plus faible et de coûts liés aux absences plus modiques – et investissent ainsi dans la pérennité de leur compétitivité.

« L'aide apportée est optimale si nous n'avons pas du tout besoin de faire jouer nos assurances », estime également Donat Jeiziner. « En effet, il nous importe surtout de pouvoir compter sur des collaborateurs satisfaits et en bonne santé. C'est l'essence même du bon fonctionnement de notre foyer *Fux campagna* au quotidien ». Cela ne peut que convenir aux assureurs qui, en fin de compte, évaluent les primes en fonction des risques encourus. Plus les coûts des prestations sont minimales, plus cela exerce un effet positif sur les primes d'assurance du point de vue des entreprises. ●

65 %

de cyberincidents en plus depuis 2022
selon InfoGuard.

Pour renforcer la sécurité, la marche à suivre en cas de sinistre doit être intégrée dans les réflexions sécuritaires.

« De nos jours, il est crucial de mettre l'accent sur la détection et la réactivité », explique Thomas Meier, CEO d'InfoGuard, fournisseur de cybersécurité. Savoir réagir en cas de crise s'avère déterminant. La détection précoce d'une cyberattaque permet d'en limiter les conséquences. « Lors de la phase préparatoire, la définition de procédures d'urgence, d'organisations de crise, de processus de maîtrise et de gestion des cyberincidents ainsi que de rétablissement de la situation antérieure est particulièrement précieuse », explique-t-il. Et il recommande de faire appel à un expert en cas de sinistre. Une mauvaise manipulation, et ce sont des indices importants qui disparaissent. Il s'agit de comprendre le mécanisme de l'attaque le plus rapidement possible, de limiter les dégâts et de rendre l'entreprise de nouveau opérationnelle.

Spécialiste en cybersécurité

Les cyberattaques et la cybercriminalité sont devenues une activité économiquement lucrative, pratiquée par des organisations professionnelles. Spécialisée dans la cybersécurité, InfoGuard constate une augmentation de 65 pour cent des cyberincidents depuis 2022. Si son équipe chargée de répondre aux incidents relevant de la sécurité informatique (CSIRT) se voyait confier 40 dossiers par an il y a encore quelques années, elle en a traité 260 l'année dernière. À cet effet, ses effectifs se sont étoffés à raison de 25 postes supplémentaires par an ces dernières années. InfoGuard emploie aujourd'hui plus de 230 personnes.

Les assureurs aussi donnent la priorité à l'accompagnement et à l'assistance du client ou de la cliente en cas de sinistre ainsi qu'au rétablissement diligent du bon fonctionnement des systèmes concernés. René Buff, de Helvetia Assurances et responsable du groupe de travail Cyber de l'ASA, l'affirme : « La détermination et la prise en charge des conséquences financières d'un événement assuré – surtout en cas d'interruption de l'activité – surviennent seulement dans un deuxième temps. »

Même si une assurance ne remplace pas la prise de mesures, Thomas Meier constate un effet direct de la couverture d'assurance : les entreprises couvertes ont généralement une bonne approche des cyberrisques, car, avant de valider la souscription d'une

telle assurance, les assureurs procèdent à une évaluation des risques encourus et exigent un certain niveau de qualité, surtout dans le cas d'entreprises de grande taille. René Buff confirme : « Lors de l'examen initial des risques dans le cadre de la souscription d'une cyberassurance, la plupart des fournisseurs appliquent des profils d'exigences spécifiques. Ceux-ci sont en premier lieu fonction des risques encourus et du secteur d'activité des preneurs d'assurance potentiels. » Aujourd'hui, les entreprises les plus exposées ont d'ailleurs pour la plupart une conscience aiguë de ces risques. Elles ont déjà mis en place des concepts de sécurité correspondants et ainsi réduit au maximum l'éventualité d'une attaque.

Pour InfoGuard, les mesures visant à assurer sa propre sécurité sont une évidence. « Nous nous appuyons sur un système de gestion à large spectre en matière de protection de la sécurité de l'information et des données et pratiquons une gestion des risques correspondante, comme l'exigent d'ailleurs de nombreux régulateurs », explique Thomas Meier. Les collaborateurs, les partenaires contractuels et les tiers mandatés doivent tous se conformer aux prescriptions. Outre de nombreuses autres mesures, des organismes de contrôle externes viennent périodiquement passer au crible l'entreprise ainsi que ses services. ●

A woman with short brown hair, wearing a blue raincoat, is holding a clear plastic sheet in front of her face and a large, dark, abstract painting. The painting features various shades of blue, black, and white, with some brushstrokes visible. The woman's expression is neutral as she looks directly at the camera.

Comment les musées et les assurances sont devenus partenaires

Les musées et les assureurs travaillent de concert
pour protéger et préserver l'art.

Textes : Claudia Wirz

Thomas Soraperra met d'emblée les choses au clair : sans les assurances, il n'y aurait pas de musées, pas de prêts d'œuvres d'art et, par conséquent, pas d'expositions. En sa qualité de directeur commercial du musée des Beaux-Arts de Berne, Thomas Soraperra sait très bien de quoi il parle. D'après lui, les musées et les assurances entretiennent une relation de confiance. Ce partenariat est porté par l'objectif commun de protection et de préservation des œuvres d'art.

Le musée des Beaux-Arts de Berne souscrit ses assurances par l'intermédiaire de courtiers. Ceux-ci disposent en général d'une formation en histoire de l'art, explique Thomas Soraperra, et savent composer le portefeuille d'assurances

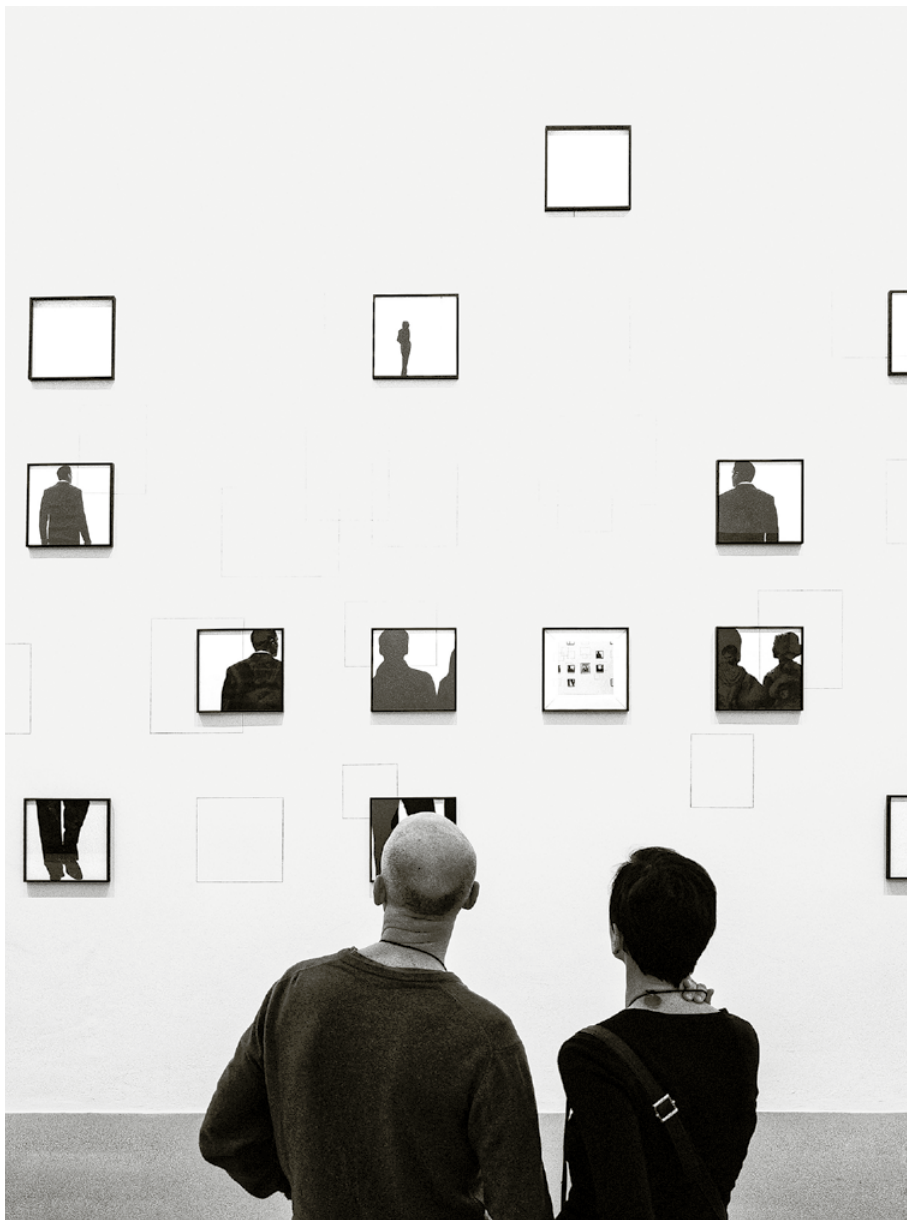
« Art handler »

La gestion des risques favorise l'apparition de nouvelles professions. Les « art handler » accompagnent les œuvres d'art, parfois pendant tout le trajet.

avec professionnalisme en fonction des besoins. Ces derniers ne se limitent pas, loin de là, à la protection contre le simple vol des œuvres d'art. Les cambriolages sont rares en réalité ; d'une part, parce que le dispositif de sécurité – mis en place conjointement avec les assurances – est dissuasif et, d'autre part, parce que les œuvres volées n'ont généralement aucune valeur pour les malfaiteurs. « Si quelqu'un dérobe le « Cri » de Munch », affirme Thomas Soraperra, « il ne peut le montrer nulle part ».

En revanche, le risque s'avère beaucoup plus élevé. Pendant le transport et dans le musée même. En effet, les œuvres peuvent y être endommagées par le public, que ce soit par négligence ou par malveillance. Les attaques à la soupe perpétrées sur des œuvres d'art célèbres par des activistes climatiques ont été analysées de très près à Berne – et la sérénité domine : aucun des tableaux visés n'a été abimé, affirme Thomas Soraperra. Ils sont trop bien protégés par du verre blindé. Le dispositif de sécurité n'est donc pas seulement efficace contre les voleurs, mais aussi contre la soupe à la tomate.

Lors du transport d'œuvres d'art, il peut théoriquement se passer beaucoup de choses, ce qui transparaît également dans les coûts de l'assurance transport. Pour minimiser ce risque, le musée fait notamment appel à des entreprises de transport spécialisées et à des « art handlers », dont la tâche consiste à emballer et à déballer correctement les œuvres et, si nécessaire, à les accompagner tout au long du trajet. La plupart de ces spécialistes sont eux-mêmes des artistes et dans le métier depuis de nombreuses années, explique Thomas Soraperra. Chaque œuvre d'art qui part en voyage reçoit une sorte de « dossier médical » dans lequel son état est consigné. En cas de transport d'œuvres de très grande valeur, il peut arriver que les camions circulent à moitié vides : sinon, la perte serait trop importante si quelque chose de grave se produisait.



Les expositions d'œuvres d'art ne seraient pas possibles sans les assurances en coulisse.

La protection des œuvres d'art ne se limite pas à des mesures techniques de sécurité, mais comprend également des mesures de conservation, par exemple pour les aquarelles qui sont très sensibles à la lumière. Là encore, les musées et les assurances travaillent main dans la main. Et ce partenariat s'exprime également dans le cadre de projets communs ; si les assureurs d'art restent discrets lors de l'exercice de leur cœur de métier, ils apparaissent en revanche à la lumière comme parrains et sponsors d'expositions.

Thomas Soraperra a notamment travaillé à Vienne avant de s'engager à Berne, il apprécie donc à sa juste valeur la densité impressionnante du paysage muséal suisse et la grande qualité de ses collections qui s'expliquent par la passion pour l'art d'une bourgeoisie en plein essor. En Suisse, les musées et l'économie ont toujours été étroitement liés. Et cela vaut également, et tout particulièrement, lorsqu'il s'agit d'assurer des œuvres d'art. ◆

De l'art d'évaluer l'art

Assurer l'art, c'est aussi savoir le sauvegarder. Personne ne le sait mieux qu'Oliver Class, expert en art chez Allianz Suisse.

Celui qui pense que le travail d'un conseiller en assurances se limite à jongler avec les dossiers n'a probablement jamais discuté encore avec Oliver Class. Grand amateur d'art, cet historien de l'art possède non seulement un immense savoir sur les œuvres d'art et leur valeur sur le marché, mais il connaît aussi très exactement les risques auxquels elles sont exposées. Expert en assurances d'œuvres d'art depuis 30 ans, il est responsable de la branche éponyme chez Allianz Suisse à Zurich depuis 2004.

Au cours de cette belle carrière, Oliver Class a été amené à se rendre sur tous les continents. Il croise des collectionneurs privés, accompagne des expositions, s'occupe de la formation du personnel de surveillance. Des histoires à raconter, il en aurait. À la fin des années 1990, il a suivi de près les investigations sur un vol de tableaux lors d'une vente



Portrait

Oliver Class est expert en art auprès d'Allianz Suisse.

aux enchères à Zurich. La piste de cette enquête au long cours a mené à Belgrade. L'affaire s'est bien terminée, les œuvres ont été restituées.

Les assurances d'œuvres d'art constituent une niche dans le secteur de l'assurance. Oliver Class compte quelque 1200 clientes et clients dans son portefeuille. L'existence même de cette niche est liée à l'avènement de la bourgeoisie à partir du milieu du XIX^e siècle. Pour la nouvelle bourgeoisie, la prospérité et le succès ne suffisaient pas, elle entendait également cultiver un style de vie raffiné. Ce n'est donc pas un hasard si les industriels et les banquiers se sont mis à collectionner des œuvres d'art et se sont transformés en mécènes ; ils continuent d'ailleurs sur cette voie.

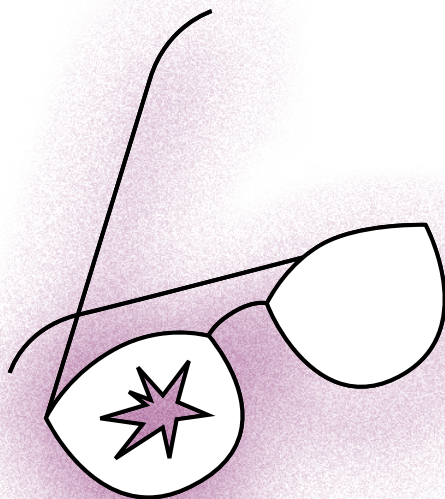
Cela se ressent encore aujourd'hui. En Suisse, de nombreux musées sont organisés en associations ou en fondations. Ils doivent donc également se préoccuper des risques auxquels leurs collections sont exposées.

Ce n'est pas le cas partout. En Allemagne, en France et en Autriche, par exemple, les musées bénéficient de la responsabilité de l'État. Pour, Oliver Class si cette responsabilité peut sembler solide au premier abord, reste à savoir si un État a effectivement les moyens de verser une indemnisation en cas de dommage. Dans le cas du cambriolage du « Grüne Gewölbe » (« La Voûte verte ») à Dresde, Oliver Class doute que le Land de Saxe soit en mesure de fournir une compensation adéquate. La responsabilité de l'État, dit-il, est pratique et avantageuse pour les musées – tant qu'il ne leur arrive rien. Oliver Class pense même que,

dans ce cas précis, il existe un lien entre la responsabilité de l'État et ce qu'il appelle les « manquements flagrants à la sécurité » sur les lieux du vol.

Le vol d'œuvres d'art est certes un bon sujet pour un film d'espionnage ; or, l'assureur n'est que rarement confronté à un tel cas de figure dans son quotidien. En effet, il n'y a pas de marché pour les œuvres d'art volées. « En règle générale, nos sinistres ne consistent pas en des pertes totales », explique Oliver Class. Un tableau tombe du mur, une figurine en porcelaine perd une main, du vin rouge endommage un tapis précieux. L'assurance ne se contente alors pas de verser des dommages et intérêts, elle aide également à trouver la personne appropriée pour se charger de la restauration. « Assurer les œuvres d'art, c'est aussi savoir les sauvegarder », déclare-t-il. Il enregistre une vingtaine de sinistres par an.

Un expert en art d'une assurance travaille au plus près de l'art. Chaque année, Oliver Class expertise les œuvres de près de 6000 artistes et donne cinq à six conférences. En octobre dernier, il est même devenu commissaire d'exposition pour la première fois. Le thème de cette exposition de photos à la Fondation Herzog à Bâle convenait parfaitement à son activité dans l'assurance : « Progrès et risque ». Tout progrès comporte un risque. Mais sans risque, il n'y a pas de progrès non plus.



Du patrimoine culturel au change- ment climatique

Un vignoble vaudois navigue vers l'avenir.

Texte : Daniel Schriber ; Photos : Magdalena Menzinger



Yaëlle Cruchon

Le Domaine Henri Cruchon est exploité par Yaëlle Cruchon et les membres de sa famille selon les principes de l'agriculture biodynamique. Les viticultrices ont par exemple totalement renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques. Au Domaine Cruchon, l'agriculture n'est pas considérée séparément, mais comme une partie de l'organisme entier. Yaëlle Cruchon est convaincue que cette philosophie est payante à long terme : « Le vin biodynamique contient plus de vivant en lui. » Le succès lui donne raison : le Domaine Henri Cruchon a été récompensé à plusieurs reprises comme l'un des meilleurs domaines viticoles du pays. En 2021, le grand-père de Yaëlle, Henri Cruchon, a en outre été distingué par Gault & Millau comme « icône » de la scène viticole suisse.

Ce que le grand-père a commencé, les petites-filles le poursuivent aujourd'hui : le Domaine vaudois Henri Cruchon est l'un des domaines viticoles les plus prestigieux du pays. Pour que cette renommée perdure, la viticultrice Yaëlle Cruchon s'intéresse de très près aux développements de demain.

Quiconque a déjà eu l'occasion de randonner à travers les vignes sur les hauteurs du lac Léman ne peut pas passer à côté de lui : le chasselas. Avec leurs arômes frais et fruités, les vins blancs de ce cépage bien connu incarnent le vignoble vaudois comme aucun autre cépage. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres vins nobles à découvrir dans la région. « Nous cultivons seize cépages sur différentes parcelles autour de Morges », explique Yaëlle Cruchon, copropriétaire et codirectrice du Domaine Henri Cruchon. « Chacun de nos vignobles possède son propre microclimat et une personnalité unique », souligne la jeune femme de 35 ans. Elle en sait quelque chose. Petite fille déjà, elle accompagnait ses parents et ses grands-parents lorsqu'ils allaient travailler dans les vignes.

Bien qu'elle ait toujours apprécié la période des vendanges en famille, Yaëlle Cruchon, jeune femme, n'était pas certaine de vouloir suivre un jour la même voie. Après des études d'agronomie et différents stages effectués ici et là, elle a finalement décidé de perpétuer la tradition familiale. Aujourd'hui, elle est heureuse d'avoir franchi le pas. « Ce qui me plaît particulièrement dans mon travail, aussi complexe soit-il, c'est d'être dans la nature. » La dépendance aux éléments, le vent, l'eau et le soleil, couplée au fait

que chaque décision puisse avoir des conséquences à long terme – c'est ce qui me plaît. » En attendant, elle n'est pas seule pour prendre ses décisions. Elle a à ses côtés, sa sœur Laura, sa tante Lisa ainsi que sa cousine Catherine et l'épouse de cette dernière, Margaret. Ce n'est pas un hasard si le domaine viticole est aujourd'hui entièrement entre des mains féminines. Yaëlle a grandi avec neuf cousines et deux cousins. « C'est peut-être à cause du chasselas », déclare-t-elle en riant. Cette blague revient sans cesse dans la famille.

En sa qualité de viticultrice et d'ingénieure agronome passionnée, Yaëlle Cruchon se préoccupe naturellement aussi du changement climatique. Interrogée à ce sujet, ses réponses ne manquent pas de surprendre, du moins au premier abord : « Pour le moment, la hausse des températures est plutôt un bienfait pour nous, les viticulteurs. » Car bien évidemment, un temps plus chaud est gage de meilleurs degrés de maturité, de tanins plus riches et d'une plus grande sélection de cépages. Ce qui préoccupe actuellement la viticultrice, bien plus que les mois d'été plus torrides, ce sont les phénomènes météorologiques extrêmes. « Nous aussi, nous avons perdu des récoltes à la suite de chutes de grêle et de tempêtes », raconte-t-elle. Elle est donc d'autant plus reconnaissante que son exploitation soit bien protégée.

En tant que membre de Suisse Grêle, le Domaine Henri Cruchon est notamment assuré contre les chutes de grêle. Suisse Grêle propose une couverture d'assurance complète en Suisse et dans les pays limitrophes pour les cultures agri-



La famille Cruchon, acteurs incontournables de la viticulture suisse depuis près de 50 ans : debouts de g. à dr. Margaret, Lisa, Raoul, Amparo et Michel Cruchon. Devant, de g. à dr. Catherine, Laura et Yaëlle Cruchon.

coles. Les primes sont calculées selon la sensibilité à la grêle des cultures assurées et l'exposition

30,8

mio. de CHF

C'est le montant des dommages indemnisés par la Suisse Grêle au titre des cultures agricoles assurées en Suisse en 2023. Sur ce total, 54 pour cent ont été causés par la grêle, 30 pour cent par la sécheresse et 8 pour cent lors de tempêtes.

locale au risque de grêle. Le montant de la prime est également influencé par le degré du dixième (système de bonus/malus). Ce dernier est déterminé en fonction

de la sinistralité enregistrée par le contrat d'assurance considéré. « Je trouve ce système très juste et applicable », déclare Yaëlle Cruchon. Ces dernières années, la couverture d'assurance a déjà produit ses effets à deux reprises. Il est fort possible que cela soit de nouveau le cas à l'avenir.

Adrian Aebi, directeur de Suisse Grêle, en est convaincu : l'agriculture en Suisse va devoir surmonter des périodes difficiles. « Les phénomènes météorologiques extrêmes font partie de la nouvelle normalité. Concernant les chutes de grêle, si elles ne sont effectivement pas forcément plus fréquentes, elles gagnent par contre en intensité. » Afin d'être encore mieux préparée à l'avenir à de tels événements, Suisse Grêle est engagée dans divers projets de

recherche consacrés à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Selon Adrian Aebi, la prise de conscience des changements à venir dans l'agriculture s'accélère. L'objectif de Suisse Grêle : « Nous voulons œuvrer au maintien de la capacité de production de l'agriculture en dépit des mutations des conditions climatiques. »

Yaëlle Cruchon partage le même objectif. Elle le sait : « Les décisions que nous prenons aujourd'hui influencent directement nos conditions de vie de demain. Nous donnons chaque jour le meilleur de nous-mêmes pour que la prochaine génération puisse elle aussi travailler le sol à disposition. » En attendant, l'experte estime qu'il y a de nombreuses raisons d'être confiants pour la cuvée 2024. « L'hiver dernier, il a beaucoup plu et les nappes phréatiques sont remplies. Cela devrait permettre aux vignes de bien démarrer la saison 2024. » Santé, alors ! ●

« Il s'agit des fondements de la vie des paysannes et des paysans »

Pascal Forrer, vous avez été CEO de Suisse Grêle pendant 16 ans et êtes aujourd'hui président de l'association internationale AIAG. Dans quelle mesure les défis liés au climat ont-ils évolué au fil du temps ?

La progression du réchauffement climatique et l'augmentation consécutive des phénomènes météorologiques extrêmes aggravent les risques climatiques dans le monde entier. Les affaires d'assurance de Suisse Grêle ne sont pas épargnées. La demande de solutions d'assurance contre la sécheresse, les fortes pluies, le gel ou la germination sur pied ne cesse d'augmenter.

Quel rôle les assureurs peuvent-ils et doivent-ils jouer en la matière ?

L'objectif des assureurs agricoles est de garantir les moyens de subsistance des agriculteurs. En contribuant à la résilience de l'agri-

culture, les assureurs agricoles participent à la sécurité alimentaire des générations actuelles et futures. Mais il est clair aussi qu'une assurance ne suffit plus à elle seule pour améliorer la résilience climatique des exploitations.

Que voulez-vous dire ?

Nous ne devrions pas nous contenter d'aider le monde agricole à s'adapter au changement climatique en proposant des solutions d'assurance, mais aussi en sensibilisant et en encourageant des mesures d'adaptation ainsi que des technologies et des projets innovants. Il s'agit par exemple de l'utilisation de cultures et de variétés résistantes à la sécheresse, de méthodes de culture ménageant les sols ou encore d'une gestion efficace de l'eau.

Quel rôle joue le progrès technologique dans l'agriculture ?

Un rôle de plus en plus important. Les progrès réalisés dans le domaine des images satellites, des données radar et météorologiques, des stations de mesure au sol et de l'analyse des données permettent aujourd'hui une évaluation plus précise des risques, une observation plus spécifique des cultures et une détermination plus efficace de l'ampleur des dommages. Ce développement devrait se poursuivre dans les années à venir.



L'interviewé

Pascal Forrer est président de l'AIAG. Cette organisation, dont le siège est à Zurich, réunit les principaux assureurs de la production agricole dans le monde. Plus de 100 entreprises et organisations comptent au nombre des membres de l'association.



Avancer en toute sécurité dans un environnement volatil

Acteurs importants du secteur financier suisse, les assureurs gèrent des actifs considérables. Autant de garanties pour leurs engagements d'assurance.

Texte : Takashi Sugimoto

L'année boursière 2023 s'est finalement avérée meilleure que prévu. Au début, les incertitudes au niveau mondial avaient laissé présager une année difficile : guerre en Ukraine, prévisions conjoncturelles moroses et inflation nettement perceptible. « Ces incertitudes se sont traduites par une volatilité accrue sur les marchés financiers », explique Roger Faust. Le *chief investment officer* d'Allianz Suisse fait observer qu'indépendamment de ces évolutions, l'orientation des placements vise la garantie des engagements découlant des affaires d'assurance.

Les assureurs privés administrent des actifs considérables au nom de leur clientèle. Ils sont donc des acteurs de poids du secteur financier. À l'instar des compagnies d'assurances en général, chez Allianz aussi, ces fonds proviennent en grande partie des affaires d'assurance-vie (assurances complètes et solutions semi-autonomes). Allianz Suisse gère des placements issus de l'assurance complète, le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse, pour une valeur excédant onze milliards de francs. À cela s'ajoute à peu près la même somme provenant du troisième pilier et des assurances choses réunies. La garantie de ces engagements doit être assurée. En effet, les personnes qui partent à la retraite ou qui subissent un dommage veulent pouvoir compter sur les prestations qui leur reviennent. « En simplifiant à l'extrême, cela signifie que les engagements à très long terme doivent être couverts par des placements qui devraient générer des flux de trésorerie avec un degré de probabilité très élevé », explique Roger Faust. C'est une immense responsabilité. Un aspect qui lui parle tout particulièrement : « Ce que j'aime, outre l'exercice

de mes fonctions, c'est la grande hétérogénéité des collaborateurs qui travaillent chez nous en termes de formation, de connaissances, d'expérience, de personnalité et de collaboration internationale au sein du groupe. »

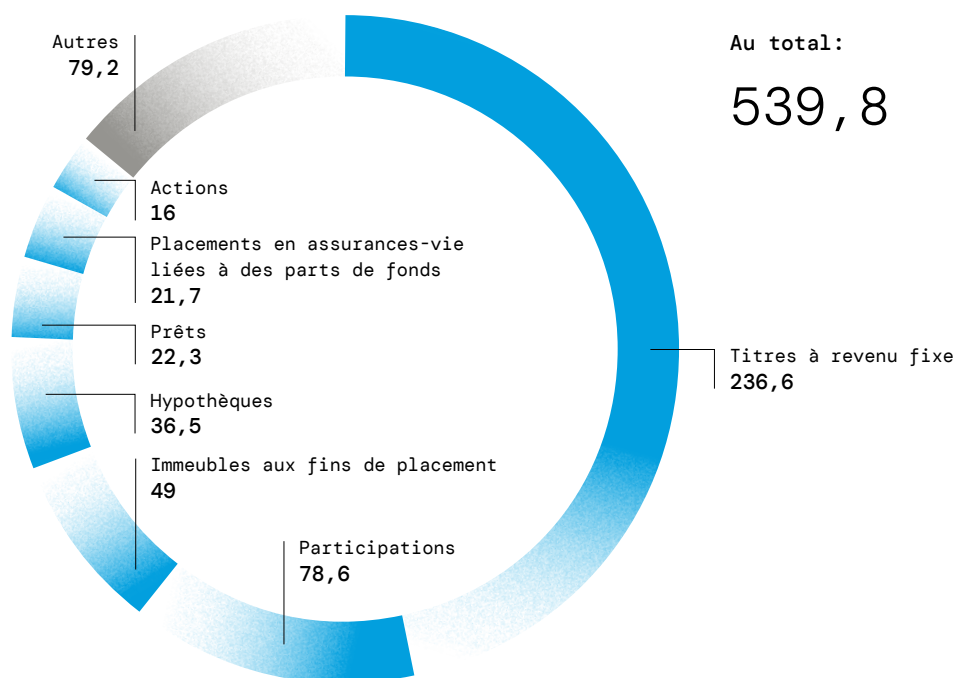
Ces dernières années, la problématique de la durabilité s'est imposée comme un critère non négligeable. En la matière, il s'agit bien plus que de la responsabilité sociale assumée par Allianz, précise Roger Faust. Pour lui, la durabilité relève de la gestion des risques. « Une prise en compte systématique des critères de durabilité lors du processus d'investissement peut contribuer à la réduction des risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux », ajoute-t-il. « Chez Allianz Suisse, la durabilité fait partie intégrante du processus d'investissement. » Afin de faire avancer cette question, le groupe Allianz compte au nombre des membres fondateurs de la *Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*, initiée par les Nations-Unies. Par ailleurs, Allianz Suisse est membre fondateur de la Fondation Suisse pour le Climat. Et l'Association Suisse d'Assurances ASA rend compte chaque année de l'évolution du secteur en la matière dans son rapport sur le développement durable en Suisse.

Comme Roger Faust tient à ce que le secteur bénéficie de bonnes conditions d'exercice, il s'investit pleinement en sa qualité de président de la commission Placements auprès de l'ASA. Les échanges fonctionnent bien, commente-t-il. Même s'il y a parfois aussi des différences de points de vue. Toutefois, sur de nombreux sujets, un intérêt commun se dessine très nettement, par

Croissance du fait des gains en efficacité

Pour la couverture de leurs potentielles obligations de paiement à long terme s'élevant à 498,5 milliards de francs environ, les assureurs disposent de placements de capitaux de l'ordre de 539,8 milliards de francs. Ils sont donc des investisseurs de poids. Avec une création de valeur de quelque 27 milliards de francs, ils contribuent à près de 40 pour cent de la valeur ajoutée du secteur financier suisse. Véritable moteur de développement, le secteur de l'assurance progresse essentiellement du fait de ses gains en efficacité et de la croissance économique. Avec une valeur ajoutée moyenne de 500 000 francs par emploi à temps plein, il compte au nombre des secteurs les plus productifs de Suisse.

Allocation des actifs des assureurs suisses (en mrd de CHF)



Source : Finma, 2022

exemple en ce qui concerne les révisions de loi et leur mise en œuvre. À l'heure actuelle, les assureurs se consacrent aux répercussions de la révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS) et aux problématiques connexes. Roger Faust poursuit : « Cela risque de durer encore un certain temps. »

À l'échelle mondiale, les difficultés perdurent également. Les incertitudes politiques, les crises et les guerres marquent aussi 2024. Il n'est pas toujours évident de considérer avec réalisme l'impact de celles-ci sur les placements. Cela préoccupe énormément Roger Faust : « Dans le cas d'événements comme la guerre qui génèrent une grande souffrance humaine et beaucoup d'insécurité, il faut non seulement prendre en compte des principes éthiques et moraux,

mais aussi les risques ». Il estime qu'il est difficile et inapproprié de séparer strictement ces deux aspects. Et d'affirmer : « D'une part, les principes éthiques et moraux devraient toujours avoir la priorité ; d'autre part, nous sommes également tenus envers l'opinion publique d'agir comme des investisseurs responsables qui assument aussi une responsabilité sociale. » ●

Testez vos connaissances



Testez vos connaissances en ligne avec notre quiz sur la culture financière.
svv.ch/fr/quiz

Une bonne réglementation renforce la relation de confiance

Une bonne réglementation renforce la relation de confiance entre l'assureur et l'assuré. Elle ne se mesure pas au degré de précision. Si elle tente de tout régir dans les moindres détails, elle favorise une mentalité de « cases à cocher » et un éparpillement des responsabilités. Cela aurait pour conséquence que les compagnies d'assurances deviendraient toutes pareilles en termes d'organisation et de structures. Il en résulterait une monoculture qui serait non seulement préjudiciable aux clients, mais aussi dangereuse, puisque rien ne se passe jamais comme prévu. Si chacun est la reproduction de l'autre à l'identique, le risque d'un effondrement systémique est bien plus grand que si la diversité règne. Cette dernière est la meilleure forme de gestion des risques. Une bonne réglementation des assurances devrait se limiter à la formulation de principes généraux – et



Portrait

Patrick Raaflaub est vice-président de l'ASA, Group Chief Risk Officer et membre de la direction générale du groupe Swiss Re. Il est en outre membre du conseil d'administration du Groupe CSS. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques obtenu à l'université de St-Gall.

en laisser la mise en œuvre aux compagnies elles-mêmes. Cela n'exclut pas un contrôle de leur activité, strict et indépendant, ni l'exigence d'améliorations et la prononciation de sanctions.

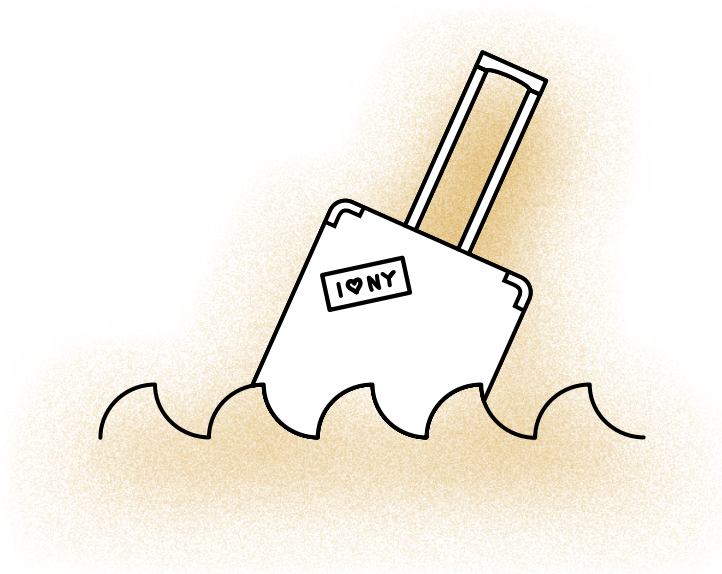
Au niveau sectoriel, les assurances et les banques sont regroupées sous l'appellation de « prestataires de services financiers ». Cela se conçoit dans la mesure où ces deux catégories d'acteurs manient du capital. Or, leurs manières de procéder divergent du fait de leur cœur de métier respectif. De fait, les banques et les assurances ne sont pas exposées aux mêmes risques et obéissent donc à des réglementations distinctes. L'une des principales différences est la suivante : aucune « ruée bancaire » en assurance. Cela n'est pas possible d'un point de vue systémique.

Les crédits d'une banque sont liés à des échéances fixes. En revanche, les épargnants peuvent demander le remboursement de leurs dépôts à tout moment. S'ils retirent tous leurs avoirs en même temps, il y a un risque de ruée bancaire. La banque se retrouve alors à court d'argent. Pour simplifier, les banques ont des passifs liquides et des actifs illiquides. Les assureurs, en revanche, ont des actifs liquides et des passifs illiquides. En effet, le versement des prestations d'une assurance est déclenché uniquement en lien avec un sinistre spécifique ou un cas de prestation prédéfini. La personne assurée ne peut pas influencer ni provoquer elle-même ce versement. Dans le cas des assureurs-vie, ce risque existe certes en théorie : des assurés pourraient résilier simultanément leurs assurances-vie et demander à être remboursés au

même moment. Les assureurs-vie se sont toutefois prémunis contre ce cas de figure en appliquant de fortes réductions sur les valeurs de rachat et des délais conséquents en cas de retrait.

Cela ne signifie pas qu'une compagnie d'assurances ne puisse pas sombrer. Mais alors que les banques sont exposées à un « effet de contagion » dans l'éventualité d'une ruée bancaire, ce n'est pas le cas des assureurs. La chute d'une compagnie n'exerce aucun effet boule de neige sur les autres. Si un assureur est dans une mauvaise passe, il dispose, contrairement à une banque en crise, d'un laps de temps beaucoup plus long pour procéder à son assainissement et élaborer des solutions. Les personnes assurées peuvent passer à un concurrent sans perte financière. En la matière, aucune disposition supplémentaire n'est donc nécessaire pour réguler l'assurance suisse.

Une bonne réglementation favorise la participation des assureurs à la stabilité de l'économie dans son ensemble. Ils renforcent sa capacité de résistance aux chocs et aux catastrophes et permettent la continuité, laquelle est synonyme de sécurité, tant financière que psychologique. La recherche montre que l'activité des assurances encourage les investissements et, par ricochet, stimule la croissance économique. Investir, c'est prendre un risque. Ceci au bénéfice de tous.



Le voyage, un moment éphémère

Les vacances sont un sujet sensible et un produit éphémère. Pour les voyageurs, mais aussi pour les entreprises touristiques à la merci des annulations.

Texte : Takashi Sugimoto

« Un emploi sur onze dans le monde dépend du tourisme », souligne Norbert Hörburger pour illustrer l'importance économique du secteur. Depuis 2012, il mène des recherches sur le tourisme et l'hôtellerie à la Haute école spécialisée des Grisons. Fin connaisseur des difficultés inhérentes à ce secteur, il affirme qu'une caractéristique essentielle des offres touristiques réside dans leur caractère éphémère. « Vous ne pouvez vendre qu'une seule fois une nuit d'hôtel du jour au lendemain ou une place dans un avion ». Les annulations sont donc lourdes de conséquences. Une assurance contre les annulations ou les pertes d'exploitation est essentielle pour la résilience des acteurs du tourisme.

Ils ont besoin d'être protégés parce qu'ils doivent en permanence veiller à se développer. « Les investissements dans les infrastructures touristiques augmentent », explique Norbert Hörburger. Les cycles de renouvellement se raccourcissent. Les services s'adaptent et se complexifient. Les voyages individuels se multiplient et les habitudes de voyage changent. « Nous partons aujourd'hui plus souvent, mais moins longtemps », affirme-t-il, « et nous nous décidons davantage au dernier moment ». Les attentes sont alors très élevées : les vacances doivent être parfaites.

Cette dynamique met à mal les entreprises du tourisme, et aussi les assureurs. Sans compter que les exigences des personnes assurées évoluent également. Philipp Marty, responsable des nouveaux débouchés commerciaux et des partenariats à la Baloise, en a parfaitement conscience. « À cet égard, nous sommes très proches de nos

clients. Nous avons identifié les événements les plus dérangeants pendant les vacances et mis au point trois nouvelles couvertures – contre le mauvais temps, les retards de vol et le retard des bagages. »

Après leur développement, la Baloise a proposé les produits en direct dans un premier temps. « Nous sommes très satisfaits de la demande », déclare Philipp Marty. La prochaine étape consiste maintenant à rendre la disponibilité de ces produits pour les clients aussi simple que les produits eux-mêmes : ils doivent pouvoir les conclure exactement au moment où cela fait sens pour eux. Philipp Marty entend proposer ces couvertures paramétriques par le biais de l'approche de l'assurance embarquée (en anglais, *embedded insurance*). « Nous voulons nous appuyer sur des partenariats pour les intégrer dans les processus-clés des plateformes de voyage, des hôtels ou des sociétés de remontées mécaniques », explique-t-il. « Cela nous permet de fournir une réelle valeur ajoutée au secteur du tourisme. Les processus étant entièrement automatisés, le produit est à même de générer un certain potentiel de primes et de revenus même si la prime moyenne est plutôt faible. »

Du potentiel, il y en a, estime Norbert Hörburger, il suffit que l'entreprise touristique et l'assureur se coordonnent et aident ainsi le client à identifier les assurances dont il dispose déjà et celles qui lui manquent. Une collaboration plus étroite ne manquerait pas d'être bénéfique pour tout le monde. Après tout, l'objectif visé est le même pour tous : la réussite des vacances. ●

Processus inversé en cas de sinistre

Les assureurs s'efforcent de répondre aux nouvelles attentes des clients avec des produits novateurs : les assurances paramétriques permettent d'inverser le processus de règlement des sinistres. Ce n'est pas le client ou la cliente qui doit déclarer le sinistre, mais l'assureur qui se manifeste lorsqu'un paramètre défini est dépassé – et ce, de manière entièrement automatisée. L'assurance intempéries en constitue un bon exemple : si le volume des précipitations pendant les vacances excède un seuil prédéterminé, l'assureur verse alors une indemnité.



« Ma prise de
risque est fonction
du prestige de
la compétition. »

Face à une année riche en temps forts, la sprinteuse de haut niveau **Géraldine Frey** dévoile comment elle dose ses risques pour atteindre ses objectifs.

Géraldine Frey, vous décririez-vous plutôt comme quelqu'un de téméraire ou de prudent ?

Ma priorité par excellence, c'est de rester en bonne santé. Afin de ne pas m'exposer inutilement, j'observe plutôt une certaine prudence. J'ai été blessée à plusieurs reprises par le passé et ai pu éprouver à quel point les blessures peuvent saper tout le travail réalisé jusque-là et vous faire régresser.

Dans quelle mesure êtes-vous prête à prendre des risques pour atteindre vos objectifs sportifs ?

Ma prise de risque est proportionnelle au prestige de la compétition. Lors de meetings de moindre importance, j'évite parfois de prendre le départ si je sens que quelque chose ne va pas. À l'occasion d'un grand événement comme les championnats du monde ou les Jeux olympiques, je serais plutôt encline à prendre le risque de me blesser et à participer quand même.

Lorsque vous n'êtes pas sur la piste, comment organisez-vous votre quotidien pour préserver votre santé et vos performances ?

Il y a des activités auxquelles je dois renoncer à l'heure actuelle afin de ne pas risquer de me blesser. C'est le cas du ski ou du vélo, par exemple. Je n'irais pas non plus faire du trampoline pour le moment. Avant de grandes compétitions, j'évite bien d'autres choses encore.

Lesquelles ?

De manière générale, les lieux où il y a une grande densité de personnes. Il s'agit simplement de minimiser le risque de tomber malade juste avant une compétition majeure. Dans de telles périodes, je prends moins souvent les trans-

ports en commun et j'ai tendance à mettre un masque dans l'avion. Je fais également doublement attention à la date de péremption des aliments dans mon réfrigérateur.

Quels rôles jouent votre alimentation et un mode de vie sain sur vos performances et la prévention de votre santé ?

Une alimentation équilibrée joue un rôle essentiel, c'est évident. En principe, je ne suis pas de celles qui calculent en permanence les calories ou s'interdisent totalement une petite douceur. De temps en temps, j'ai juste besoin d'un carré de chocolat pour me reconforter !

Utilisez-vous aussi des moyens techniques pour favoriser la régénération ?

Je recours effectivement à certains gadgets régulièrement. Par exemple, les *recovery boots* : ces bottes de récupération se gonflent et stimulent la circulation sanguine. Je les utilise après des entraînements assez longs lorsque j'ai l'impression que mes jambes présentent un taux d'acide trop élevé. Et puis, il est tout simplement essentiel de bien récupérer après les entraînements.

Qu'entendez-vous par là ?

Pour moi, cela signifie que je n'entreprends pas de grandes marches après l'entraînement et que j'évite de sortir le soir. Dans ces moments-là, j'ai alors surtout besoin de beaucoup de temps pour moi et de calme. C'est à la maison que je peux le mieux me ressourcer.

Géraldine Frey

Membre de l'élite de l'athlétisme suisse. En 2022, la sprinteuse a obtenu le titre de championne suisse du 200 mètres, auquel s'est ajouté un autre titre en 2024 sur 60 mètres en salle. Le principal objectif de Géraldine Frey pour cette année, c'est sa participation aux Jeux olympiques de Paris. La Zougoise (née en 1997) vit avec son fiancé à Zurich, où elle suit des études de pharmacie à l'EPF de Zurich parallèlement à ses entraînements.

« Cela tient en partie à mon expérience. Au fil des années, j'ai appris à mieux évaluer ma résistance physique et psychique. »

Géraldine Frey

Dans le sport aussi, la résilience joue également un rôle déterminant. Comme athlète, comment arrivez-vous à préserver votre résistance physique et psychique pendant toute la durée de la saison ?

Cela tient en partie à mon expérience. Au fil des années, j'ai appris à mieux évaluer ma résistance physique et psychique. J'essaie par exemple de bien doser les activités annexes au sport – comme cette interview – afin de ne pas me retrouver à devoir honorer trop d'obligations. Cette année, cela se vérifie particulièrement.

Vous pensez à votre programme très chargé en compétitions : les championnats du monde de relais en mai aux Bahamas, les championnats d'Europe en juin à Rome et les Jeux olympiques en août à Paris.

Cela implique beaucoup de voyages, ce qui peut être épuisant. Entre-temps, je participe donc plutôt à des compétitions en Suisse afin d'éviter des déplacements supplémentaires. Et mes études à l'EPFZ aussi sont temporairement reléguées au second plan.

Comme athlète de haut niveau, quelle importance accordez-vous à la couverture d'assurance et quelles assurances spécifiques sont indispensables dans votre cas ?

D'une manière générale, j'ai une couverture d'assurance classique, solide mais rien d'extraordinaire. Une bonne assurance voyage m'est particulièrement utile.

Nous voilà revenus à la problématique des voyages.

Et oui. Il faut savoir que les frais de voyage pour les compétitions internationales ne sont pris en charge par l'organisateur que si l'on est effectivement sur la ligne de départ. Si je me blesse quelques jours avant une compétition, je dois assumer moi-même les frais du vol déjà réservé. Dans un tel cas, je suis alors bien contente de pouvoir m'appuyer sur une assurance voyage.

Venons-en à un autre aspect de la sécurité : quelle importance la sécurité financière revêt-elle pour vous en votre qualité de sprinteuse de haut niveau ? Avez-vous dû mener une recherche active de sponsors ces dernières années ?

Dans le monde de l'athlétisme, c'est bien sûr une question très individuelle. J'ai la chance d'avoir à mes côtés des sponsors solides comme Bossard SA, l'entreprise Schulthess et AMAG-Group.



Vous semblez effectivement avoir tout Zoug derrière vous.

En tant que Zougoise, je suis très reconnaissante de ce soutien local. Les subventions de l'Aide sportive suisse sont également importantes pour nous, les athlètes. S'y ajoutent celles de la fédération sportive ou les frais couverts par le club. Et bien sûr, il y a aussi l'argent gagné lors des compétitions.

Cela doit être compliqué de garder une bonne vue d'ensemble avec ces différentes sources de revenus.

C'est certain, mais là aussi, j'ai la chance de percevoir des subventions fixes. Elles me permettent de rester indépendante, même en cas d'absence prolongée pour cause de blessure. Je n'ai donc pas la pression de devoir absolument participer à chaque compétition possible uniquement pour gagner de l'argent.

Quelle importance une sportive de haut niveau accorde-t-elle à la prévoyance vieillesse ? Vous êtes-vous déjà penchée sur des sujets tels que le troisième pilier et d'autres aspects de la prévoyance ?

Depuis que le sport est devenu mon activité principale, j'ai commencé à m'intéresser à cette question. J'ai procédé à un versement dans le troisième pilier et y ai placé une partie de mes économies. Rétrospectivement, j'aurais aimé avoir été informée sur ce sujet dès l'école. Il en va des finances comme du sport : le plus dur, c'est le premier pas – et je l'ai définitivement fait. ●



Rapport d'activité de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Pour l'assemblée générale 2024

<p>68</p> <p>Compagnies membres</p>	<p>16</p> <p>Collaboratrices et collaborateurs au sein de SVV Solution, service d'estimation immobilière compris</p>	<p>38</p> <p>Collaboratrices et collaborateurs au centre opérationnel</p>
<p>70/720</p> <p>Quelque 720 représentantes et représentants des compagnies membres s'investissent dans 38 comités permanents et 32 groupes de travail complémentaires</p>	<p>87 % env.</p> <p>Part de marché des compagnies membres de l'ASA sur le volume total des primes</p>	

Assurer le financement et préserver le niveau des prestations

Au regard de l'allongement de l'espérance de vie et de la faiblesse des rendements des placements, une réforme de la prévoyance professionnelle s'impose. Le peuple doit se prononcer sur le projet approuvé par le Parlement.

La prévoyance professionnelle (LPP) est l'un des trois piliers porteurs de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité. Les besoins sociaux et économiques ayant évolué, une réforme des premier et deuxième piliers s'avère incontournable. L'année dernière, le Parlement suisse a statué sur la révision de la LPP. Comme le référendum contre la réforme a abouti, les électeurs suisses seront appelés à se prononcer sur le projet.

6 %

La réforme prévoit une réduction du taux de conversion à 6,0 pour cent.

L'ASA le soutient. Elle considère que la réforme de la LPP est incontournable et urgente. Celle-ci s'impose du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et de la faiblesse des rendements des placements. Dans ce contexte, le taux de conversion LPP actuel de 6,8 pour cent est trop élevé. Il se traduit par un financement croisé des nouveaux retraités par les personnes actives, or cela est contraire à la logique du système. La réforme prévoit une réduction du taux de conversion à 6,0 pour cent. Il s'agit de réduire le phénomène indésirable de redistribution. L'abaissement du taux de conversion LPP permet ainsi la stabilisation financière de la prévoyance. Dans le souci de préserver le niveau des prestations, la réforme prévoit un renforcement du processus d'épargne. La déduction de coordination s'élève actuellement à 25 725 francs et doit désormais être ramenée à 20 pour cent du salaire AVS. Ce passage d'une déduction de coordination indépendante du revenu à une déduction de coordination proportionnelle au revenu se traduit par un accroissement plus fort du salaire assuré pour les revenus les plus bas – et en particulier pour les personnes travaillant à temps partiel – que pour les revenus les plus hauts. La prestation

de vieillesse de cette catégorie de travailleurs se trouve ainsi revalorisée, ceci en dépit de la réduction du taux de conversion. L'adaptation des taux de bonification de vieillesse selon la LPP de 7/10/15/18 pour cent du salaire coordonné actuel à 9/9/14/14 pour cent du nouveau salaire coordonné entraîne de surcroît une diminution des coûts pour les travailleurs plus âgés. Cela accroît leurs chances sur le marché du travail. Quant à la génération transitoire qui n'a plus vraiment le temps d'accumuler un avoir de vieillesse complémentaire, un versement unique permet d'améliorer les prestations dues.

Efficacité de l'autorégulation dans le domaine de la finance durable

L'intégrité des produits et services financiers revêt une importance capitale pour la place financière suisse. L'Asset Management Association (AMAS), l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Association suisse d'assurances (ASA) rejettent donc toute forme d'écoblanchiment (*greenwashing*).

En matière de prévention de cette pratique, les trois associations demeurent convaincues que l'autorégulation constitue un instrument efficace et davantage flexible qu'une réglementation basée sur des principes.

Les mesures visant à prévenir le *greenwashing* n'ont cessé d'être renforcées depuis 2022. En effet, l'ASB a adopté deux autoréglementations dans le domaine de la finance durable. Celle de l'AMAS sur la transparence et la publication est également entrée en vigueur l'année dernière. Sur cette base, l'ASA a rédigé une autoréglementation pour les produits d'assurance-vie liés à des participations ayant un lien avec le développement durable. Ce corpus de règles aborde notamment des problématiques relatives aux produits, à la distribution au point de vente et à la gouvernance. Ces autoréglementations des associations viendront compléter les dispositions réglementaires officielles déjà existantes dans le CO, la LCD et le droit de la surveillance, dans la mesure où la Confédération renonce à une réglementation spécifique contre l'écoblanchiment.

Modernité de la surveillance des assurances et compromis acceptable

La loi révisée relative à la surveillance des assurances ainsi que l'ordonnance révisée correspondante sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elles garantissent la sécurité juridique et modernisent la surveillance.

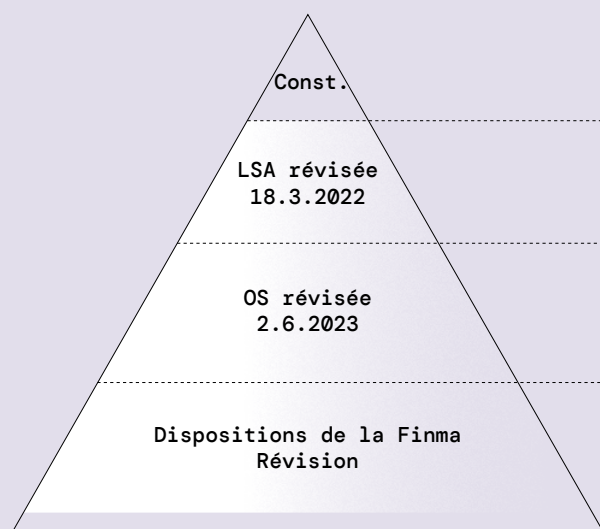
La révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'ordonnance y afférente (OS) est terminée. Les deux nouveaux textes sont entrés en vigueur début 2024. La version finale de l'OS publiée le 2 juin 2023 par le Conseil fédéral concrétise la révision partielle de la LSA actée l'année précédente. Le Conseil fédéral avait accordé à peine sept mois pour cette mise en œuvre – un délai très court compte tenu des adaptations coûteuses engendrées au niveau administratif par les révisions de la LSA et de l'OS. La révision de la réglementation subséquente de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) n'est, quant à elle, pas encore achevée. Les textes devraient être publiés à la mi-2024 et entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) salue le principe de la révision de l'OS telle qu'adoptée. Ce compromis qu'elle considère comme viable garantit

la sécurité juridique pour le secteur de l'assurance. En outre, l'OS simplifie aux assureurs privés la prise en compte de l'évolution des besoins de la clientèle et le développement de nouveaux modèles économiques. En effet, l'OS concrétise notamment les conditions d'exercice sans autorisation dans le cadre d'un espace d'innovation pour les toutes petites structures (« modèle sandbox »). De même, elle clarifie la situation en ce qui concerne la délivrance d'agréments octroyés aux assureurs pour leurs offres sans rapport avec l'assurance. L'ordonnance révisée modernise en outre la surveillance des assurances. L'ancrage progressif de l'exigence légale de solvabilité (SST) ainsi que les nouveaux allègements en faveur des petits assureurs (régime des petits assureurs) y contribuent largement.

Toutefois, la révision de l'OS contient aussi des points que l'ASA estime critiquables. L'exigence selon laquelle le rendement dans les exemples de calcul individualisés doit être inférieur au taux d'intérêt sans risque dans le scénario le plus défavorable désavantage les assureurs-vie qualifiés concernés par rapport aux fournisseurs de produits soumis à la loi sur les services financiers. Et, la légitimation de la pratique de la Finma concernant les provisions constituées en assurance-maladie complémentaire ne repose sur aucune base légale. Selon le législateur, l'utilisation des provisions n'est pas du ressort de la Finma.

Niveau normatif de la révision du droit relatif à la surveillance des assurances



Art. 98 al. 3 Constitution fédérale
Compétence fédérale en matière de législation sur le secteur de l'assurance privée.

Première grande révision de la LSA depuis sa révision totale en 2004

Révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS) dans le sillage de celle de la LSA

Les révisions de la LSA et de l'OS impliquent celle des dispositions réglementaires subséquentes de la Finma (approbation des dispositions réglementaires révisées vraisemblablement en juillet 2024 et entrée en vigueur de celles-ci au 1^{er} septembre 2024)

Partie intégrante de la révision du droit relatif à la surveillance des assurances

Les intermédiaires doivent justifier de leurs compétences et de leurs connaissances

Le 1^{er} janvier 2024, la loi révisée sur la surveillance des assurances (LSA) et l'ordonnance sur la surveillance (OS) y afférente sont entrées en vigueur. Pour les compagnies et les intermédiaires d'assurance, cela implique des nouveautés importantes en matière de transparence de leurs compétences. Ils sont désormais tenus d'informer leurs clientes et leurs clients sur la formation initiale et les formations continues qu'ils ont suivies – ils doivent pouvoir attester qu'ils disposent des capacités et des connaissances nécessaires à l'exercice de leur activité. Ces dispositions réglementaires s'appliquent aux intermédiaires liés et non liés. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les intermédiaires non liés doivent en outre s'enregistrer auprès de la Finma.

Afin de permettre des déclarations claires sur la formation initiale et la formation continue, le secteur de l'assurance est en train d'élaborer des normes minimales qui seront soumises à l'approbation de la Finma, vraisemblablement mi-2024. À partir de 2026, un registre sectoriel de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) est censé remplir l'obligation d'information à l'égard de la clientèle, à temps avant l'expiration du délai transitoire de deux ans accordé dans le cadre de la LSA pour la formation initiale et la formation continue.

Des prestations supplémentaires transparentes

Les lignes directrices sectorielles commencent à produire leur effet. Le nombre de conventions conformes ne cesse de progresser. La coopération s'accroît – et, ce faisant, il devient manifeste que la loi sur le contrat d'assurance LCA revêt une importance systémique centrale pour le marché suisse de la santé.

Des efforts sont entrepris depuis plusieurs années afin d'améliorer la transparence et la compréhensibilité des prestations supplémentaires de l'assurance facultative en complémentaire d'hospitalisation selon la

LCA, car il s'agit de les distinguer nettement de celles de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMAL. À cet effet, les assureurs en maladie complémentaire ont élaboré dès 2021 des lignes directrices sectorielles sous l'égide de l'Association Suisse d'Assurances ASA. Les onze principes qui y sont énumérés formulent des exigences minimales auxquelles doivent se conformer les assureurs complémentaires et les fournisseurs de prestations lors de la définition de leurs conventions.

Ces travaux sont censés être achevés d'ici fin 2024 et portent désormais essentiellement sur la renégociation des conventions afin de garantir leur conformité avec les lignes directrices sectorielles. Le bon avancement des négociations fait l'objet de contrôles sur place de la part de la Finma ainsi que d'un monitoring permanent de l'ASA. La proportion de conventions conformes ne cesse de progresser et s'élevait à 41 pour cent au printemps 2024. À l'heure actuelle, 1700 conventions doivent encore être adaptées. Or, les assureurs en maladie complémentaire demeurent tributaires des fournisseurs de prestations qui devront accélérer leur collaboration pour combler cette lacune avant fin 2024.

41 %

La proportion de conventions conformes ne cesse de progresser et s'élevait à 41 pour cent au printemps 2024.

L'application des lignes directrices implique non seulement l'adaptation des conventions, mais aussi celle des systèmes tarifaires, indispensables à la transparence et la compréhensibilité des décomptes. Parallèlement à l'accompagnement des renégociations, l'ASA s'est également consacrée à la facturation des prestations stationnaires selon la loi sur le contrat d'assurance LCA. Elle a défini des critères de conformité et rédigé des recommandations correspondantes. Dans un premier temps, il s'agit notamment de l'indication du (des) numéro(s) GLN ainsi que du nom du médecin traitant sur la facture.

L'Association Suisse d'Assurances ASA en appelle à ne pas sous-estimer l'utilité des principes de l'économie de marché dans le domaine de la santé. C'est précisément en période de hausse des coûts de la santé que les prestations supplémentaires – et leur assurance – constituent un instrument efficace de satisfaction des besoins de la clientèle et d'encouragement des innovations dans le secteur hospitalier. Les lignes directrices sectorielles élaborées par l'ASA constituent à cet égard un bon moyen de promouvoir la transparence et la clarté.

Recommandations relatives au recours à l'intelligence artificielle

Les applications reposant sur l'intelligence artificielle (IA) font désormais partie du quotidien des consommateurs. Même les assurances s'y mettent. Les IA sont surtout utilisées pour le traitement de grandes quantités de données et pour des processus répétitifs. Ceux-ci peuvent être classés en quatre catégories : processus répétitifs dans le traitement des sinistres, amélioration de l'évaluation des risques, domaine des services à la clientèle et développement de nouveaux produits. Les possibilités offertes par les innovations technologiques permettent d'améliorer l'efficacité, la précision et la qualité des processus le long de la chaîne de création de valeur. Le cadre réglementaire étroit contribue à la protection des clientes et des clients ainsi qu'à celle de leurs données. Il s'agit en particulier de garantir la transparence relative à l'utilisation de l'IA.

En 2023, l'ASA a élaboré six recommandations à l'intention du secteur portant sur le recours à l'IA :

1. l'être humain demeure décisionnaire ;
2. l'utilisation des données est mesurée, durable et créatrice de valeur ajoutée pour la clientèle et les parties prenantes ;
3. la transparence des décisions individuelles automatisées et la protection des données sont assurées ;
4. l'impartialité est garantie lors du recours par l'assurance à des procédés reposant sur l'IA ;
5. des mécanismes de gouvernance adéquats sont mis en œuvre ;
6. la robustesse technique et la sécurité des systèmes sont régulièrement contrôlées.

Cyberassurances avec potentiel

En Suisse, la probabilité d'occurrence d'un cyber-événement à même d'entraîner des dommages économiques totaux de 2,5 milliards de francs s'élève à un pour cent. Cela revient à dire qu'un tel événement est susceptible de se produire une fois tous les 100 ans. Selon les calculs actuels, seuls 155 millions de francs de dommages seraient assurés. Cette lacune de couverture, estimée à 90 pour cent, n'est pas surprenante. Il ressort d'un sondage de l'ASA que sept pour cent seulement des entreprises en Suisse sont assurées en cas de cyberattaques. En 2022, les 46 000 entreprises clientes et les 292 000 clients privés ont généré un volume de primes de 108 millions de francs. Ces chiffres ont été obtenus au moyen de la modélisation des cyber-risques. Les cyberexperts de l'ASA les ont élaborés en collaboration avec Moody's RMS et les ont présentés l'année dernière.

7 %

Il ressort d'un sondage de l'ASA que sept pour cent seulement des entreprises en Suisse sont assurées en cas de cyberattaques.

Si la couverture d'assurance demeure encore faible, le marché enregistre néanmoins une forte croissance dans l'ensemble. Le volume des primes double actuellement tous les deux à trois ans. Les cyberassurances contribuent à renforcer la résilience de la place économique suisse.

Une « assurance tremblement de terre » par un système d'engagements conditionnels

À la demande du Parlement, le Conseil fédéral a élaboré une assurance en cas de tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels. L'idée est la suivante : en cas de secousse sismique provoquant des dommages importants, tous les propriétaires immobiliers en Suisse seraient alors tenus de cofinancer la reconstruction. En outre, il est prévu d'attribuer désormais à la Confédération des compétences en matière de protection contre les tremblements de terre, lesquelles relevaient jusqu'à présent des cantons.

15 %

Seuls 15 pour cent des propriétaires sont aujourd'hui couverts.

L'ASA salue sur le fond l'initiative qui vise à combler la lacune d'assurance actuelle et s'efforce de sensibiliser la population au risque sismique. En effet, bien que ce risque soit facilement assurable par les assurances privées, seuls 15 pour cent des propriétaires sont aujourd'hui couverts.

22 mrd

Avec la capacité de 22 milliards de francs environ générée par le système d'engagements conditionnels, le secteur privé de l'assurance et de la réassurance peut aujourd'hui assumer sans problème le risque lié aux tremblements de terre.

L'ASA rejette toutefois la proposition du Conseil fédéral. Le titre est trompeur, car il ne s'agit pas d'une solution d'assurance : le dommage n'est financé qu'après coup par le biais d'une taxe obligatoire. Avec la capacité de 22 milliards de francs environ générée par le système d'engagements conditionnels, le secteur privé de l'assurance et de la réassurance peut aujourd'hui assumer sans problème le risque lié aux tremblements de terre. La solution proposée est néanmoins incomplète, car elle n'inclut pas les biens meubles ni l'inventaire du ménage. Par ailleurs, une solution étatique serait dommageable pour la place d'assurance suisse. Elle empêcherait le transfert des risques vers le secteur mondial de l'assurance. Sans compter que sa faisabilité est discutable : il existe de grandes incertitudes quant à savoir si les moyens nécessaires à la reconstruction seront vraiment mis à disposition rapidement après un sinistre. En outre, un recouvrement complexe et généralisé d'une telle taxe implique inévitablement une charge administrative supplémentaire non négligeable.

Consulter le rapport d'activité



Découvrez des informations et des articles complémentaires en ligne : svv.ch/fr/association23

68

membres de l'association

**Bien positionnés dans les assurances vie, maladie,
dommages et dans la réassurance**

Assurances-vie

Allianz Suisse Vie SA
allianz.ch

**Assurance des Médecins
Suisses – société coopérative**
va-genossenschaft.ch

Baloise Vie SA
baloise.ch

**CCAP Caisse Cantonale
d'Assurance Populaire**
ccap.ch

**Generali Assurances de
personnes SA**
generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
groupemutuel.ch

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
helvetia.com

Império Assurances
imperio.ch

**Mobilière Suisse Société
d'assurances sur la Vie SA**
mobiliar.ch

**PAX Société suisse d'assurance
sur la vie SA**
pax.ch

Rentes Genevoises
rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
retraitespopulaires.ch

Swiss Life
swisslife.ch

Vaudoise Vie
vaudoise.ch

Youplus Assurance Schweiz AG
youplus.ch

**Youplus Assurance AG,
succursale de Freienbach**
youplus.li

**Zurich Compagnie d'Assurances
sur la Vie SA**
zurich.ch

Assurances-maladie

Assura SA
assura.ch

Assurances Agrisano SA
agrisano.ch

CSS Assurance SA
css.ch

Groupe Mutuel Assurances
groupemutuel.ch

Helsana Assurances SA
helsana.ch

**Helsana Assurances
complémentaires SA**
helsana.ch

KPT Assurances SA
kpt.ch

Sanitas Privatversicherungen AG
sanitas.com

Swica Assurance-maladie SA
swica.ch

Assurances dommages

AIG Europe S.A.

aig.com

Allianz Suisse Société

d'Assurances SA

allianz.ch

Appenzeller Versicherungen

appvers.ch

Baloise Assurance SA

baloise.ch

Berkley Schweiz

berkleyinsurance.li

**CAP, Compagnie d'Assurance de
Protection juridique SA**

cap.ch

**Cardif Assurance, succursale de
Zurich**

cardif.ch

Chubb Limited

chubb.com

Chubb Assurances (Suisse) SA

chubb.com

Coop Protection juridique

cooprecht.ch

**Coopérative d'assurance des
métiers**

branchenversicherung.ch

Elips Life

elipslife.com

Emmental Assurance

emmental-versicherung.ch

Firstcaution SA

firstcaution.ch

**Fortuna Compagnie d'Assurance
de Protection Juridique SA**

general.ch

**Generali Assurances Générales
SA**

general.ch

GVB Assurances privées SA

gvb.ch

HDI Global SE

hdi.global

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances SA**

helvetia.com

HOTELA Assurances SA

hotela.ch

Liberty Specialty Markets

libertyspecialtymarkets.com

Mobilière Suisse Société

d'assurance SA

mobiliar.ch

**Orion Assurance de protection
juridique SA**

orion.ch

**Protakta Assurance de
protection juridique SA**

protakta.ch

**Société suisse d'assurance
contre la grêle**

hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances

tsm.ch

UNIQA Österreich

**Versicherungen AG, succursale
de Zurich**

uniqa.ch

**Vaudoise Générale, Compagnie
d'Assurances SA**

vaudoise.ch

**Zurich Compagnie d'Assurances
SA**

zurich.ch

Réassurances

AXIS Re Europe

axiscapital.com

DR Swiss Deutsche

Rückversicherung Schweiz AG

drswiss.ch

Echo Réassurances SA

echore.com

**Great Lakes Insurance SE,
Munich, succursale de Baar**

munichre.com

MS Reinsurance

msreinsurance.com/

New Reinsurance Company Ltd

newre.com

Partner Re Zurich Branch

partnerre.com

Peak Reinsurance AG

peak-re.com

RenaissanceRe Europe SA

renre.com

SCOR Switzerland AG

scor.com

**Signal Iduna Rückversicherungs
AG**

sire.ch

Swiss Re

swissre.com

**TransRe Europe SA, succursale
de Zurich**

transre.com

Consulter la liste des membres



Nos membres:

svv.ch/fr/node/675

Organes de l'ASA

Situation au 21 juin 2024

Assemblée générale

Comité directeur

Président :	Stefan Mäder, La Mobilière
Vice-présidents :	Juan Beer, Zurich; Patrick Raaflaub, Swiss Re
Membres :	Thomas Boyer, Groupe Mutuel; Philomena Colatrella, CSS; Reto Dahinden, Swica; Martin Jara, Helvetia; Ruedi Kubat, Allianz; Jean-Daniel Laffely, Vaudoise; Clemens Markstein, Baloise; Michèle Rodoni, La Mobilière; Christoph Schmallenbach, Generali; Roman Stein, Swiss Life; Thomas Szucs, Helsana

Comités

Politique de la formation et de l'emploi Michael Müller, Baloise*	Finances et réglementation Matthias Aellig, Swiss Life*	Maladie/ Accident Thomas Boyer, Groupe Mutuel	Vie Patric Olivier Zbinden, Baloise	Non-vie Patric Deflorin, La Mobilière	Réassurance Thomas Braune, New Insurance Company	Stratégie politique Urs Arbter, ASA
---	---	---	---	---	--	---

Commissions

Politique de la formation Remo Steinmetz, Swiss Re	Affaires juridiques Thomas Vogel, Helvetia	Droit et politique sociale Lukas Thomi, Helvetia	Thématique Vie Patrick Barblan, Swiss Life	Véhicules automobiles Michelle Gruner, La Mobilière et Philip Herger, Zurich	Affaires publiques et communication Jan Mühlethaler, ASA
Politique de l'emploi Stephan Walliser, Baloise	Fiscalité Philip Walter, Baloise	Maladie complémentaire Andreas Koller, Swica	Technique Vie Anja Göing-Jaeschke, Helvetia	Responsabilité civile Lorenzo Natale, Generali	Affaires internationales Marc Radice, Zurich
	Présentation des comptes Elena Kuratli, Zurich	Technique Assurance-accidents Thomas Götsch, Zurich	Fiscalité Vie Peter Lang, Swiss Life	Choses Laszlo Scheda, La Mobilière	Politique économique Bruno Boschung, Baloise
	Placements Roger Faust, Allianz	Tarifs médicaux LAA Thomas Lack, Baloise et Gabi Divis, Vaudoise	Questions juridiques Vie Stefan Plattner, Baloise	Responsables des sinistres Michel Bögli, Zurich, et Rolf Wendelspiess, La Mobilière	
	Technique Surveillance Remo Cavegn, Allianz	Assurance-accidents obligatoire de la principauté de Liechtenstein Christoph Jenny, Zurich	Examen du risque médical Michel Berthold, La Mobilière	Protection juridique Thorsten Schneidewind, Orion Rechtsschutzversicherung AG	
				Durabilité Agnes Neher, Baloise	
				Assurance numérique Mario Schneider, Pax	

* Situation jusqu'au 30 juin 2024

Centre opérationnel

Situation au 21 juin 2024

Direction

Directeur
Urs Arbter

◀ **Finances et services**
Ursi Frey

Conditions d'exercice
Sandra Kurmann

Branches d'assurance
Jean-Philippe Moser

Affaires publiques et communication
Jan Mühlethaler

Assurance durable
Sandra Kurmann

Assurance-vie
Adrian Gröbli

Affaires publiques
Anne Cécile Vonlanthen-Oesch

Réglementation
Andreas Parison

Assurances maladie et accidents
Matthias Schenker

Communication
Jan Mühlethaler

Non-vie et réassurance
Jean-Philippe Moser

Partenaires

SVV Solution AG
Thomas Gosteli, Directeur

Association pour la formation professionnelle en assurance AFA
Jürg Zellweger, Directeur

Pool pour les dommages naturels
Eduard Held, Directeur

Impressum

Éditeur : Association Suisse d'Assurances ASA, division des affaires publiques et de la communication. Concept et comité de rédaction : Jan Mühlethaler, ASA. Direction du projet : Takashi Sugimoto, Sugimoto Consulting, Bâle. Textes : Thilo Kleine, Jan Mühlethaler, Daniel Schriber, Claudia Wirz, Ismail Osman, Takashi Sugimoto. Traductions FR : Christine Reversac Baudry, IT : Assofide SA. Collaboration au contenu : spécialistes du centre opérationnel de l'ASA. Concept graphique : Keim Identity GmbH, Zurich. Photos : Photo de couverture de Nathan Queloz via Unsplash, p. 02 Lea Meienberg, p. 16 Westend61 via Getty-Images, p. 18 Martino Pietropoli via Unsplash, p. 19 zVg Oliver Class, p. 23 Suisse Grêle, p. 24 Mikael Stenberg via Unsplash, p. 27 zVg Patrick Raaflaub. Impression : Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich.

Consulter les organigrammes



Informations complémentaires sur l'organisation : svv.ch/fr/node/1324

L'importance de notre industrie de l'assurance en chiffres

50 000

collaboratrices et collaborateurs en Suisse

26,6 mrd

de francs de valeur ajoutée brute directe

515 900

francs de valeur ajoutée par poste de travail

141 mio.

de CHF versés chaque jour en indemnisations pour sinistres et en rentes

540 mrd

de francs de placements de capitaux des assureurs privés